





ANNEXE 2 DEMANDE D'AIDE ET ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Service Cycle de l'eau Pôle Aménagement des territoires et cadre de vie eau@paris-saclay.com 01.70.27.64.23

Objet et domiciliation de l'opération :		
Nature (du projet :	
	Etudes préalable / à préciser :	
	Mise en conformité de la partie privative du branchement particulier (Mélange Eaux Usées/Eaux Pluviales ou Eaux Pluviales/Eaux Usées)	
	Déconnexion des eaux pluviales (création d'un puisard ou tranchée drainante, mise en place de récupérateurs d'eau ou cuves avec trop plein évacué dans le terrain)	
	Mise en conformité à l'assainissement non collectif (suppression d'une fosse septique)	
Montant	du projet : € HT .	
Je sous	signé(e) :	
Nom :	Nom :Prénom :	
Raison	sociale :	
Adresse	:CP/Ville :	
@:	Téléphone :	

Sollicite l'aide financière de la l'agglomération Paris-Saclay pour la réalisation du projet présenté cidessous et atteste être habilité pour présenter cette demande d'aide :

- Certifie que l'opération n'a pas démarré (aucune acceptation formelle de devis),
- Certifie avoir pris connaissance des conditions du 11ème programme pluriannuel d'intervention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie 11ème programme Eau & Climat 2019-2024 AESN,
- M'engage à informer la Communauté Paris-Saclay des éventuelles autres aides publiques perçues dans le cadre de l'opération financée,
- Ai pris connaissance du fait que l'aide ne me sera réglée qu'à la remise d'une facture acquittée et d'un certificat de conformité réalisé par le délégataire SUEZ ou VEOLIA, certifiant que mes installations sont conformes.
- M'engage à mettre en conformité mon bien, sous un an, conformément aux dispositions du règlement d'assainissement de la CPS Règlement d'assainissement CPS.

Parc Orsay Université - 1 rue Jean Rostand 91898 Orsay cedex Tél. : 33 (0)1 69 35 60 60 / paris-saclay.com

Pièces initiales à joindre :

Pour les dossiers des habitations individuelles :

- Devis de l'entreprise retenue
- Enquête de conformité initiale qui récence clairement les non-conformités
- Plan des travaux de mise en conformité

Pour les dossiers des habitations collectives (copropriété...) :

- Devis de l'entreprise retenue
- Enquête de conformité initiale qui récence clairement les non-conformités
- Plan des travaux de mise en conformité
- Tout autre document justifiant la demande (plan de mise en conformité, cahier des charges de l'entreprise retenue...)

Pièces à fournir en fin de procédure, avant le 31 décembre 2024 :

- La facture des dépenses engagées et acquittées
- Un diagnostic de contre visite (réalisé par le délégataire SUEZ ou VEOLIA en fonction de la commune), indiquant que vos installations d'assainissement sont conformes
- Pour les dossiers complexes (activités industrielles et commerciales, immeubles collectifs, copropriété....) les tests de réception (essais de compactage, essais d'étanchéité à l'air et inspections télévisées)

◆ Egalement nous vous demandons de nous sur lequel l'aide sera versée.	fournir vos coordonnées bancaires (RIB, IBAN + BIC) du compte bancaire
	Fait àlele
	Nom et qualité du signataire :
	Signature du demandeur
Cas de non-récupération de la TVA : le cas (Nom,Prénom)certifie sur l'honneur ne pas récupérer la T\	
Montant du projet	
A	le

Le demandeur (Signature et cachet)